

Le Plessier-sur-Saint-Just (Oise)
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 5 AVRIL 2024

Le cinq avril deux mil vingt-quatre à vingt heure et quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Plessier sur Saint Just sous la Présidence de Madame Maryse LEFÈVRE, Maire.

Assistaient à la séance : Messieurs ZIELINSKI Christian, GAMAIN Serge, HERBET Nicolas, LE LOUARN Christian, BODERE Cyril, BLONDEAU Cédric.

Mesdames : LEFÈVRE Maryse, DECUIGNIRE Elisabeth, FOURNIER Amélia, CARON Cindy, PFEIFFER Odile, GUILBERT Stéphanie, LAHIANI Clara

Madame Lefèvre Isabelle donne procuration à Madame Lefèvre Maryse

Monsieur Baudin Joël donne procuration à Monsieur Le Louarn Christian

Est élue secrétaire de Séance : Madame PFEIFFER Odile

1-Délibération : fongibilité des crédits

Vu l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération numéro 28/23 du 29 septembre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024 ;

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

-d'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

-d'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

2-Délibération :vote des taux et taxes 2024

Madame le Maire explique que la base d'imposition a été augmentée par l'état de 3.3%. Une distribution des propositions est faite à l'ensemble du conseil municipal soit avec aucune augmentation, 1% ou 2%. Si d'autres taux sont demander les calculs peuvent être effectués.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'augmenter la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation de 1%.

TFB DE 16.92% passe à 17.08%

TFNB DE 44.08% passe à 44.52%

TH DE 55.77% à 56.32%

3- Délibération : vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2024 – tableau comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	575 371.26	151 672.25
Recettes	655 237.48	151 672.25

4 – Questions diverses

- ❖ Madame le Maire informe que des élections européennes ont lieu le 9 juin. Elle fait circuler le tableau des permanences, nous ferons part aux absents des disponibilités restantes.
- ❖ Madame le Maire informe que depuis le 1^{er} février notre agent technique Monsieur Hecquet Florian est stagiaire pour un an puis passera titulaire
- ❖ Madame le Maire fait passer à l'ensemble du conseil le faire-part de naissance de la fille de Monsieur Hecquet actuellement en congé parental ; elle stipule qu'il sera de retour le 19 avril. L'ensemble du conseil le félicite ainsi que sa compagne pour la naissance de la petite fille.
- ❖ Monsieur Gamain Serge premier adjoint souligne que des travaux concernant les conduites d'eau vont être effectués par la Communauté de Communes. Les Elus posent la question de savoir s'ils seront avertis lors des coupures d'eau, celui-ci se renseigne.

Fin de séance 21h05